

**Conseil
Municipal
Du
21/03/2008**

Réuni à la Mairie de
Villeparois à 20
heures 30

Sur convocation
adressée par le Maire
aux conseillers
municipaux
le 18/03/2008
et avis affiché à la
porte de la mairie ce
même jour

Nombre de
conseillers en
exercice : **11**

Président de séance

**Le Maire,
Michel BOURGEOIS**

Secrétaire de séance

M Bruno MICHEL

**DELIBERATION N°
22**

DOSSIER
REFERENCE

Déposée le /
/ 2008
à la Préfecture de la
Haute-Saône

Affichée le : /
/ 2008
A la porte de la Mairie

Annexes :

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DE LA HAUTE SAÔNE**

COMMUNE DE VILLEPAROIS

* * *

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

* * *

L'AN DEUX MILLE HUIT, le 21 mars, le Conseil Municipal de la Commune de Villeparois s'est réuni à 20 h 30, au lieu habituel de ses séances, sur convocation légale adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

ETAIENT PRESENTS: M BAGUET Thierry, M. BERSOT Alain, M. BOURGEOIS Michel, Mlle HURET Stéphanie, Mme JEANPIERRE Jacqueline, Mme LYAUTEY Janine, M. MICHEL Bruno, M. POUGET Jean-Pierre, M SCHULER Jérôme, Mlle WAIH Mariam.

ETAIENT EXCUSES

OU ABSENTS :

Mme BOHN Christelle,

Pouvoir donné à :

M. Michel BOURGEOIS

Vente de bois de chauffage

Rapporteur : Le Maire

Vous avez pu constater que le Syndicat des eaux du Durgeon réalise actuellement des travaux d'entretien des rives du Bâtard sur notre commune. Ces travaux consistent notamment à supprimer un certain nombre d'arbres et souches qui risquent d'obstruer le cours de la rivière.

Le bois de chauffage issu de ces coupes est redonné aux propriétaires riverains.

Quelques arbres étant sur le domaine public, je vous propose d'attribuer ce bois de chauffage à notre agent d'entretien qui se chargera du nettoyage. Je vous rappelle également que ces bois ne sont pas d'une très grande qualité, et qu'ils ont une très faible valeur marchande.

Décision :

Exprimées 11
Abstention : 0
Contre : 0
Pour 11

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

Décide d'attribuer le bois de chauffage issu des travaux d'entretien des rives du Bâtard par le Syndicat du Durgeon à M Armand Schoellammer au prix de 1 € le stère.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Les membres du Conseil,

Le Maire,

Michel BOURGEOIS